



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation – Règlement # 181-2021**

Modifiant le règlement 181 relatif à la circulation et au stationnement  
Applicable par la Sûreté du Québec

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> juin 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est de majorer le montant de l'amende et à ajouter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Sainte-Cécile.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juin 2021  
Annick Lafontaine  
Greffière